Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_104-DE

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE
Délibération du Conseil municipal n° 2026-09-104
Séance du 23 septembre 2026

Objet : Budget supplémentaire du Budget Principal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 3
Ne prend pas part au vote : 0	

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2026.

Conseillers municipaux présents : Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Jean-Louis MORELLI, Olivier ROUX, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Anthony LACONI, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Chantal LEPREVOST, Richard CHAUVET, Joël BIEN, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Margaux BERGONZI procuration à T. BETTON, Jade SICARD procuration à D. DAUDE, Sylvie EVENOU procuration à A. HAGEAUX, Huguette LEVEQUE procuration à J-L. MORELLI, Christine MUCCIO procuration à M. FOND-THURIAL

Conseillers municipaux absents : Maxime COUSTON

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_104-DE

Objet : Budget supplémentaire du Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 septembre 2026,

Considérant que le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

- ✓ **La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)**

Conformément l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En dépenses d'investissement, la somme de 5 952 301,70 € correspondant au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (nature 001)
- En recettes d'investissement, la somme de 1 862 654,15 € correspondant à la couverture du besoin de financement (nature 1068)
- Les restes à réaliser :
 - En dépenses d'investissement à hauteur de 3 473 534,03 € correspondant aux études et travaux de réhabilitation et/ou de construction de différents bâtiments, l'extension de la vidéoprotection aux abords de la pyramide, la couverture du petit bassin de la piscine, les travaux de voirie, la réfection de chaussées et trottoirs, la signalétique routière, etc.
 - En recettes d'investissement à hauteur de 7 525 141,64 € correspondant à différentes subventions notifiées par l'Etat, la Région et le Département, ainsi que 2,4 M€ d'emprunt.
- En recettes de fonctionnement, la somme de 1 959 200,64 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) ;

- **Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2026**

<u>La section de fonctionnement :</u>

<u>Les dépenses de fonctionnement</u> sont proposées pour un total de 1 969 200,64 €. Elles concernent les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 30 365 €, correspondant à l'ajout des crédits sur les postes ci-après :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_104-DE

- A un ajustement des crédits au titre du marché des horodateurs et des encombrants : +39 600 €,
- Crédits relatifs à la poursuite des projets Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE) : +6 740 €
- Fournitures spécifiques pour le service à la population : 6 500 €
- Petits matériels pour l'ouverture de deux classes adaptées à l'école Jean Macé : +1 200 €
- L'ajustement des crédits pour le service des espaces verts : +50 000 €, ainsi que celui de la rénovation urbaine pour 13 200 €

Des baisses constatées, notamment pour le marché de la propreté urbaine, permet de limiter l'impact des hausses de crédits demandés (-86 875 €).

- Chapitre 012 « charges de personnel » : +452 200,64 € en réserves.
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : -13 365 €
 Ce poste intègre principalement : la suppression de la subvention en faveur de Mosaïque en Cèze, l'inscription des crédits nécessaires pour le paiement d'un arriéré au SIVU des Massifs du Gard rhodanien et un complément de subvention pour l'association des parents d'élèves.

- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : +1 500 000 €

Les recettes de fonctionnement (à l'exclusion du chapitre 002) sont proposées pour un total de +10 000 €. Elles concernent les chapitres suivants :

- Chapitre 75 « Autres recettes de gestion courante » : +10 000 € correspondant à l'augmentation de recettes de location de salles communales pour un montant de +10 000 €.

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement (à l'exclusion des restes à réaliser et du chapitre 001), sont proposées pour un montant total de 1 933 310,06 € et concernent des ajustements et ou de nouvelles dépenses :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : +149 500 € au titre des études de diagnostic énergétique des écoles, de la réalisation d'un plan de copropriétés, de renaturation après les travaux de la passerelle, et de diagnostics du bassin de la piscine dans le cadre d'une nouvelle faisabilité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_104-DE

- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : +260 000 € correspondant à la Concession de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC) pour 240 000 € et 20 000 € dans le cadre du contrat de concession qui nous lie à la SPL30 pour la conduite du projet de reprise de l'ilot de Carcaixent.

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : +974 468 € correspondant à l'extension des réseaux et l'achat de nouvelles caméras de vidéosurveillance, la déshumidification des archives, l'achat de véhicules (dont un véhicule pour la police municipale), l'enfouissement de câbles d'éclairage public, des travaux de réfection ou d'aménagement de la voirie, la peinture routière, la signalisation verticale et mobilier urbain, rénovation de l'hébergement d'urgence, les travaux SSI, l'aménagement de deux nouvelles classes adaptées pour l'école Jean Macé, la réfection de la toiture de la spéléo, réparation urgente des jeux à ressort dans les écoles, acquisitions foncières, la préparation informatique de la démutualisation avec l'agglomération, etc.

- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : +549 342,06 € et qui concernent principalement les deux opérations d'aménagement de voirie conclues dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour Aldi et Blancher, pour lesquels des recettes sont également inscrites en recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement font l'objet d'une proposition d'inscription à hauteur de 3 834 004,15 € et correspondent aux éléments ci-après :

- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 1 500 000 €

- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » à hauteur de 1 927 654,15 €, correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement (1 862 654,15 €) et 65 000 € de FCTVA complémentaire suite au versement de l'Etat de ce fonds au titre de l'exercice 2025.

- Chapitre 13 « Subventions d'investissement » à hauteur de 406 350 € correspondant à la participation financière relative aux PUP Blancher (298 350 €) et Aldi (108 000 €).

En comptabilisant les restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 3 473 534,03 € et les restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 7 525 141,64 €, le budget supplémentaire proposé est équilibré à hauteur de 11 359 145,79 €.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_104-DE

Considérant que l'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le budget supplémentaire 2026 du Budget Principal, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 969 200,64 €, et en section d'investissement à hauteur de 11 359 145,79 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Madame Pascale BORDES

Le secrétaire de séance,
Monsieur Thomas BETTON



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Madame la Préfète du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.